Image not found or type unknown

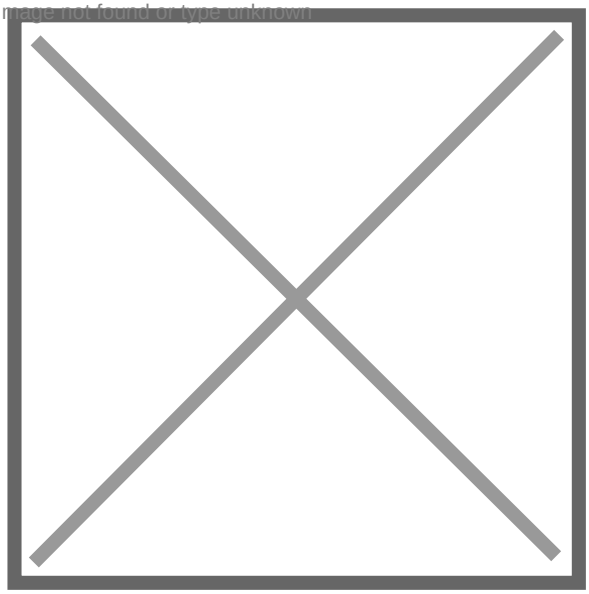

Carte de sejour aprés

Par **bejaoui mahjouba**, le **13/05/2008** à **17:48**

Que faut il comme papier combien d'année en France il faut pour y avoir droit je suis Tunisienne je suis venue en France à l'age de huit ans avec mes parents mes enfants son français cela fait dix ans que je suis sans papiers ils ne veulent pas la renouveler

Par **frog**, le **13/05/2008** à **18:23**

Bonjour,
Voici un début de réponse pour la procédure à suivre :

[citation]En cas de perte de ses papiers (carte d'identité, passeport, carte grise, permis de conduire), il vous faudra, selon le document, effectuer votre déclaration de perte auprès de votre commissariat de police ou de votre gendarmerie, de votre mairie ou de votre préfecture.

[...]

Les titres de séjour des ressortissants étrangers
La déclaration de perte ou de vol est établie par le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence.
[/citation]

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10774.xhtml

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés